



## Déclaration liminaire

Conseil d'administration de l'Agence  
pour l'enseignement français à l'étranger

26 janvier 2022

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

Le **contrat d'objectifs et de moyens** de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est la formalisation de l'ambition présidentielle de doubler les effectifs élèves d'ici 2030. Il définit ainsi les **attentes** de la puissance publique pour l'opérateur du réseau d'enseignement français à l'étranger.

Cependant, compte tenu des nombreux objectifs et du peu de moyens alloués pour les atteindre, la CFDT manifeste au sein de ce conseil d'administration extraordinaire sa plus vive inquiétude tant les contradictions entre les **objectifs ambitieux** affichés en termes de **progression des effectifs élèves** et les **moyens accordés** à l'établissement public sont fortes.

C'est ainsi un sentiment de rabais qui prédomine dans ce contrat d'objectifs et de moyens avec un chapitre II au bref intitulé, *les moyens*, lui-même tout aussi bref, soit moins d'1 page sur 24, la dernière, comme le mauvais élève placé au fond de la classe.

**Et c'est bien là que le bât blesse.** Pour la CFDT, il n'est pas acceptable de s'en remettre au seul dynamisme supposé du secteur privé, au risque d'un développement qui se fasse dans certains pays aux dépens des établissements existants, aux dépens d'une cartographie intelligente et des conditions de travail des personnels.

\*\*\*

Sur ce dernier point, s'agissant des acteurs et actrices de terrain, la CFDT remarque avec consternation que la **situation matérielle et financière des personnels** de tous statuts et le **dialogue social** sont à peine évoqués.

S'agissant des personnels, nous ne pouvons pas accepter que seule la formation des futurs **recrutés locaux** fasse l'objet d'une attention particulière sans qu'il soit fait à aucun moment mention d'un quelconque volet social les concernant.

Nous ne pouvons pas davantage accepter que des établissements recourent aux compétences de fonctionnaires formés et recrutés par l'Éducation nationale hors de tout cadre réglementaire **et sans représentation collective**, comme c'est le cas des **détachés directs** actuellement.

Nous ne pouvons pas enfin accepter le *statu quo* concernant les **personnels détachés** alors que nous demandons avec constance depuis deux décennies une réforme des éléments de rémunération des personnels en détachement à l'étranger, mettant en place un **statut unique des personnels détachés à l'AEFE**.

\*\*\*

L'établissement public vit un tournant difficile : il doit néanmoins être soucieux d'un dialogue social de qualité, organisé, il doit restaurer la confiance auprès des personnels de tous statuts à qui il est demandé tant et plus, sans véritable reconnaissance.

Nous sommes persuadés que les familles françaises et étrangères qui confient leurs enfants à nos établissements sont en droit d'attendre une formation de haute qualité conforme aux références de notre pays, tant pour les approches pédagogiques que pour la qualité des relations sociales au sein des écoles. Ne tombons dans le piège d'une extension quantitative de la capacité d'accueil des établissements homologués confiés aux mains d'entreprises qui sacrifierait les points forts spécifiques de l'École à la française, et notamment ses personnels.

Pascale Canova